

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Déclaration du groupe de la Mutualité

Des progrès significatifs ont été enregistrés au cours des deux dernières décennies. Le taux d'extrême pauvreté et la mortalité infantile ont diminué, l'accès à l'eau potable et à l'électricité ont été améliorés. Pourtant, 1 personne sur 10, vit encore avec moins de 2 dollars par jour. La priorité reste la lutte contre l'extrême pauvreté en dépit des progrès réels mais insuffisants.

Le projet de loi, objet de notre avis, s'inscrit dans cette réalité et dans un contexte de lutte contre le changement climatique. Il engage la France à rénover sa politique de développement dans ses objectifs, ses moyens, mais aussi son évaluation.

Une trajectoire chiffrée de programmation budgétaire est indispensable. Elle a été établie à 0.55 % du Revenu national brut en 2022 mais l'objectif de 0.7 % pour 2025 reste conditionné à l'adoption d'une nouvelle loi de programmation post 2022. Réaffirmer dès maintenant cet objectif est fondamental.

Le groupe de la mutualité salue la volonté d'accroître les moyens consacrés à l'aide publique au développement et encourage le renforcement des outils d'évaluation, de redevabilité et de transparence. Il veut insister sur le renforcement de la place des organisations de la société civile dans les programmes de l'APD et leur pilotage national mais aussi local.

En effet, en matière de développement et de solidarité internationale, les acteurs non-étatiques tels que les organisations de l'ESS, les collectivités territoriales et les citoyens, ..., jouent un rôle majeur. Comme l'avis le souligne, il est essentiel de reconnaître leur place pour une politique de développement solidaire efficace, ce qui se traduit encore trop peu dans les faits.

La mutualité a pu le mesurer lors de la mise en place d'un Programme d'appui aux initiatives de création d'une couverture sanitaire universelle dans les pays d'Afrique francophone.

Cette démarche pragmatique qui permet le développement d'une offre mutualiste adaptée aux contextes locaux pour améliorer l'accès aux soins va de la création de centres de santé à la mise en place de mutuelles ... tout en promouvant la place des femmes aux postes de décisions, enjeu majeur pour l'éducation à la santé. Aujourd'hui encore, près de 10 ans après son lancement son articulation avec les actions publiques dans le cadre de l'AFD demeure insuffisante.

Comme le groupe de la mutualité l'a souligné au début de son intervention, l'éradication de la grande pauvreté reste un défi majeur. Ce défi s'inscrit dans l'Agenda 2030 adopté par l'ONU dans le cadre des Objectifs de Développement Durable. Cette échéance, qui était également la nôtre dans l'avis *Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030*, justifie une loi ambitieuse pour répondre aux problématiques de développement et conforter la place des organisations de la société civile, observatrices et actrices privilégiées d'une politique de développement réussie.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.